

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2023
COMMUNE DE FEUGES

La réunion a débuté le 5 octobre 2023 à 18h30 sous la présidence du Maire, MEIRHAEGHE Sonia.

Membres présents :

Monsieur COLLARD Benoît
Monsieur EMONET Emmanuel
Madame HERBINET Sylvie
Madame MEIRHAEGHE Sonia
Monsieur POINSOT Patrick
Monsieur VANDEWALLE Claude

Membres absents représentés :

Madame DEGAY Michelle Pouvoir donné à Mme HERBINET Sylvie
Monsieur GAUTHIEROT Guillaume Pouvoir donné à Mr POINSOT Patrick
Madame ONRAEDT Melanie Pouvoir donné à Mr COLLARD Benoît
Monsieur RIDEY Patrick Pouvoir donné à Mr EMONET Emmanuel

Membres absents :

Monsieur LEFEBVRE Fabrice

Secrétaire de séance : Monsieur COLLARD Benoît

Le quorum (plus de la moitié des 11 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Examen du rapport de gestion 2022 de la SPL-Xdémat
- Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 01/01/2024
- Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2024/2027
- Projet de restauration de l'ancienne étable et transformation en Mairie/Salle socio-culturelle - Demande de DETR 2024
- Extension du réseau de distribution d'électricité et de l'installation d'éclairage public
- Extension du réseau de distribution d'électricité pour un dispositif de vidéoprotection RD n°15
- Extension du réseau de distribution d'électricité pour un dispositif de vidéoprotection Rue des Terres Rouges
- Extension du réseau de distribution d'électricité et de l'installation d'éclairage public
- Raccordements pour l'alimentation en électricité de trois dispositifs de vidéoprotection
- Construction d'un abribus - Demande de subvention au Conseil Départemental
- Questions diverses : Présentation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Troyes Champagne Métropole

Délibérations adoptées :

- DEL05102023_1 - Examen du rapport de gestion 2022 de la SPL-Xdémat
DEL05102023_2 - Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 01/01/2024
DEL05102023_3 - Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2024/2027
DEL05102023_4 - Projet de restauration de l'ancienne étable et transformation en Mairie/Salle socio-culturelle - Demande de DETR 2024
DEL05102023_5 - Extension du réseau de distribution d'électricité et de l'installation d'éclairage public
DEL05102023_6 - Extension du réseau de distribution d'électricité pour un dispositif de vidéoprotection RD n°15
DEL05102023_7 - Extension du réseau de distribution d'électricité pour un dispositif de vidéoprotection Rue des Terres Rouges
DEL05102023_8 - Extension du réseau de distribution d'électricité et de l'installation d'éclairage public
DEL05102023_9 - Raccordements pour l'alimentation en électricité de trois dispositifs de vidéoprotection

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 25/05/2023

Le procès-verbal de la séance du 25/05/2023 est approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire demande la modification de l'ordre du jour ainsi :

- Retrait de la présentation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Troyes Champagne Métropole (reporté au 24/10/2023)
- Ajout de devis pour des panneaux

Mme le Maire informe de la prochaine réunion du Conseil Municipal le 24/10/2023 à 18h30

DEL05102023_1 - Examen du rapport de gestion 2022 de la SPL-Xdémat

Mme le Maire présente le rapport qui fait apparaître :

- un nombre d'actionnaires toujours croissant (3 145 au 31 décembre 2022),
- un chiffre d'affaires de 1 276 170 €, quasiment identique à celui de 2021,
- et un résultat de 260 637 €, affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 1 008 011 €. Ce résultat exceptionnel, similaire à celui de 2020 et de 2021, s'explique par la progression constante du nombre de collectivités actionnaires de la société et de leur utilisation des outils de la SPL avec une accélération pour certains, en réponse à la crise sanitaire ainsi que la poursuite des effets de la nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance avec le recrutement de salariés par la société.

Après examen, je prie le Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

10 voix pour

DEL05102023_2 - Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 01/01/2024

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le référentiel M57 a vocation à être généralisé à compter du 1^{er} janvier 2024 pour toutes les collectivités locales et leurs établissements administratifs.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la comptabilité M14 : budget général

Les principaux apports induits par le passage à la norme budgétaire et comptable M57 sont les suivants :

1. Un référentiel porteur de règles budgétaires assouplies ;
2. La fongibilité des crédits remplace les dépenses imprévues ;
3. L'intégration d'innovations comptables pour une amélioration de la qualité des comptes et une meilleure information du lecteur des comptes ;

10 voix pour

DEL05102023_3 - Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2024/2027

Mme le Maire expose qu'il est dans l'intérêt de la Commune de souscrire un contrat d'assurance garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant ses obligations à l'égard de son personnel en cas :

- de décès ;
- d'accident du travail, maladie professionnelle, maladie imputable au service ;
- de congé de longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie ;
- de congé maternité, paternité, adoption ;
- de maladie ordinaire, accident de vie privée.

Elle rappelle à ce propos que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats du marché négocié qu'il a engagé pour le renouvellement de son contrat groupe d'assurance des risques statutaires ouvert à adhésion facultative pour la période 2024 - 2027.

Le marché a été attribué au groupement : **CNP Assurances – Relyens (ex Sofaxis)**.
Mme le Maire expose le contenu du contrat qui répond aux obligations statutaires des collectivités pour les risques assurés.

On peut ajouter à cela que l'assureur propose un **maintien du taux de 2 ans assorti d'une renonciation à résiliation**.

Les Conditions tarifaires pour les Collectivités adhérentes jusqu'à 30 agents affiliés CNRACL sont les suivantes.

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL

Trois formules sont proposées :

1. **Indemnités journalières : 100%**
Franchise : 15 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire ou temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable (annulée lors d'une requalification de la maladie ordinaire en longue maladie ou en maladie de longue durée.)
Taux de 7.89%
2. **Indemnités journalières : 100%**
Franchise : 30 jours consécutifs par arrêt pour l'ensemble des indemnités journalières à l'exception de la maternité
Taux de 6.47%
3. **Indemnités journalières : 90%**
Franchise : 30 jours consécutifs par arrêt pour l'ensemble des indemnités journalières à l'exception de la maternité
Taux de 5.62%

Agents affiliés IRCANTEC :

Une seule formule est proposée :

- Indemnités journalières : 100%**
- Franchise : 10 jours par arrêt en maladie ordinaire**
- Taux de 1.35 %**

Ces taux **n'intègrent pas la rémunération du Centre de Gestion** au titre de la réalisation de la présente mission facultative à hauteur de **3 % de la cotisation** perçue.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter l'adhésion au contrat groupe proposé et d'autoriser une délégation de gestion au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube, lequel peut assurer un certain nombre de missions de gestion dans le cadre du contrat d'assurance susvisé, en vertu de l'article 25 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, ces missions étant définies dans la proposition de convention de gestion établie par le Centre de gestion.

Le Conseil Municipal décide **d'adhérer, à compter du 1^{er} janvier 2024**, au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion pour la couverture des risques financiers qu'encourt la Commune en vertu de ses obligations statutaires susmentionnées, pour :

- **les agents affiliés à la CNRACL avec la formule de garantie suivantes : Formule 1 avec**
 - Indemnités journalières : 100%
 - Franchise : 15 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire ou temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable (annulée lors d'une requalification de la maladie ordinaire en longue maladie ou en maladie de longue durée.)
 - Taux de 7.89%
- **les agents affiliés à l'IRCANTEC**

10 voix pour

DEL05102023_4 - Projet de restauration de l'ancienne étable et transformation en Mairie/Salle socio-culturelle - Demande de DETR 2024

Mme le Maire explique qu'une rencontre a eu lieu le 19/09/23 avec Mme DEFFONTAINES et l'architecte en charge du dossier afin de faire le point sur les différents financements possibles. Notre dossier est passé en Comité de pilotage du PTRTE de Troyes Champagne Métropole le 26/09/23. Les pistes évoquées concernant les financements sont la DETR 2024 et la labellisation « Villages d'avenir » qui permet d'obtenir de l'aide en ingénierie et pour les financements.

Mme le Maire présente aujourd'hui le chiffrage estimatif proposé par SYMBIOS'& pour l'ensemble des travaux, qui se compose ainsi :

• Aménagements extérieurs	: 55 676,00 €
• Terrassement – Gros œuvre	: 112 802,97 €
• Charpente bois	: 25 172,40 €
• Couverture et Etanchéité	: 60 757,20 €
• Menuiseries extérieures alu – Serrurerie	: 42 204,00 €
• Isolation – Doublages- Cloisons – Faux plafonds	: 42 204,00 €
• Menuiseries intérieures	: 33 543,39 €
• Plomberie	: 4 785,00 €
• Chauffage	: 19 047,00 €
• Electricité – VMC	: 16 828,00 €
• Carrelage – Faïence	: 18 521,80 €
• Peintures	: 16 971,66 €
• Enseigne	: 3 400 ,00 €
Pour un total de	: 451 913,42 € HT soit 542 296,10 € TTC

Les frais d'études menées jusqu'à ce jour par le cabinet d'architecture SYMBIOS'&, à intégrer à l'opération, sont de 5 400,00 € HT soit 6 480,00 € TTC.

La proposition du cabinet SYMBIOS'& pour le contrat de maîtrise d'œuvre pour la suite du projet est de 21 100,00 € HT soit 25 320,00 € TTC

Le montant total de l'opération est donc de 478 413,42 € HT soit 574 096,10 € TTC.

Le Conseil Municipal décide

- **D'adopter** le projet de restauration de l'ancienne étable de Feuges et transformation en mairie et salle socio-culturelle et son financement, pour un montant total de l'opération de 478 413,42 € HT soit 574 096,10 € TTC.
- **De solliciter** pour l'opération « Restauration de l'ancienne étable de Feuges et transformation en mairie et salle socio-culturelle », auprès de la Préfecture de l'Aube, la DETR et/ou la DSIL pour l'exercice 2024 au titre de l'amélioration du cadre de vie et de l'accueil dans les services municipaux, à hauteur de 20% du montant total de l'opération soit 95 682,68 €.

10 voix pour

**DEL05102023_5 – DEL05102023_6 - DEL05102023_7 - DEL05102023_8
Extension du réseau de distribution d'électricité et de l'installation d'éclairage public pour 4 dispositifs de vidéoprotection**

Mme le Maire explique que les dispositifs de vidéoprotection situés Route du Général de Gaulle, Route Départementale n°15, Rue des Terres Rouges et Chemin du Crot Touillon nécessitent des extensions de réseaux de distribution d'électricité et d'installation d'éclairage public, et présente les devis proposés par le SDEA afin d'effectuer ces travaux.

- Route du Général de Gaulle : 4 800 €
- Route Départementale n°15 : 4 600 €
- Rue des Terres Rouges : 1 480 €
- Chemin du Crot Touillon : 1 760 €

Une discussion a lieu sur le placement de certaines caméras, les conseillers estiment que les prix sont élevés pour ces extensions.

Les devis sont acceptés.

10 voix pour

DEL05102023_9 - Raccordements pour l'alimentation en électricité de trois dispositifs de vidéoprotection

Mme le Maire explique que les dispositifs de vidéoprotection situés 8 Route du Général de Gaulle, 6 Route de Charmont et 2 Rue de l'Aube Romaine nécessitent des raccordements pour l'alimentation en électricité et présente les devis proposés par Enedis pour effectuer ces travaux.

- 8 Route du Général de Gaulle : 1 331,28 €
 - 6 Route de Charmont : 1 331,28 €
 - 2 Rue de l'Aube Romaine : 1 331,28 €
- Total pour les 3 sites : 3 993,84 €

Les devis sont acceptés.

10 voix pour

- Questions diverses

1) Etude de devis pour différents panneaux et potelets

Mme le Maire explique que la pose de certains panneaux de signalisation routière est nécessaire, dont celle de panneaux « Passage Piétons ». Il avait été évoqué d'en poser des lumineux, attache a été prise auprès du SLA de Troyes qui nous les a déconseillés.

Mme le Maire présente le devis de l'entreprise PASS pour :

- 7 panneaux de signalisation routière
- 1 panneau d'entrée de village
- 3 plaques de rue
- 18 numéros de rue
- 14 potelets bois pour le parking de l'aire de jeux

Total 4 750 € HT soit 5 700 € TTC

Tous les conseillers acceptent ce devis.

Le sujet des panneaux ouvre une discussion sur le nouvel arrêt de bus sur le parking de la mairie qui est dépourvu d'abribus. Il devient nécessaire d'en poser un car le mauvais temps arrive.

Une idée est émise pour construire une avancée sur le local des pompes, mais les délais pour obtenir un maçon vont être trop longs.

Il faut demander des devis et étudier le coût d'un abribus préfabriqué.

La secrétaire de mairie indique qu'une subvention du Conseil Départemental est envisageable.

2) Devis pour les peintures des sanitaires de la salle polyvalente

Mme le Maire explique qu'il ne sera pas possible de faire repeindre le placard de la cuisine en même temps que les sanitaires comme envisagé, car des travaux de couvertures sont indispensables, la peinture sera faite après.

Mme le Maire présente le devis de BORGES Miguel pour ces travaux d'un montant de 780 € HT soit 936 € TTC.

Tous les conseillers acceptent ce devis.

3) Nettoyage de la salle polyvalente et de la mairie

Mme le Maire envisage un contrat de 5h/mois pour le nettoyage de la salle des fêtes et de la mairie, et propose Aurélie ELIE qui a déjà effectué plusieurs prestations ponctuelles à cet effet.

Tous les conseillers acceptent.

4) Convention pour la location de la salle polyvalente

La CUMA des Ormes souhaite louer la salle polyvalente un jeudi par mois pour la matinée. Nous ferons une convention d'occupation.

5) Retour sur le repas des Aînés

Notre habitante Mme Colette BOURGEOIS était la doyenne du repas cet année.

L'année prochaine nous changerons de formule et ne participerons pas au repas organisé à Charmont sous Barbuise.

Une idée est émise de l'organiser en même temps que le repas annuel du Conseil Municipal, et de prévoir une animation.

Si nous devons nous déplacer, il faudra probablement un bus.

Mme le Maire demande une réunion dédiée à ce sujet, afin de prévoir la date et l'organisation de ce repas. Nous en reparlerons le 24/10/23.

6) Evènements à venir

- Cérémonie du 11 novembre à 11h30
- Beaujolais nouveau le 17 novembre, nous demanderons à Guillaume POINSOT de fournir les plateaux comme l'année précédente.
- Arbre de Noël : il faut définir la date et les animations (concert, vin chaud ...)

7) Commerces ambulants

Nous avons 2 demandes de commerçants qui souhaitent passer le jeudi soir en même temps que le camion jaune.

Tous les conseillers acceptent de les accueillir

8) Réunion du Syndicat de Transports Scolaires

Nous ne voyons plus d'intérêt à faire partie de ce syndicat.

9) Eclairage du passage piétons devant la mairie

Nous avons plusieurs demandes d'habitants qui souhaitent que ce passage piétons soit éclairé pour cause de dangerosité.

Nous allons étudier les solutions techniques qui s'offrent à nous.

10) Problèmes d'accès à la compostière

Suite à des incivilités, les responsables de la compostière souhaitent pouvoir mieux identifier les habitants de Feuges.

Nous allons mettre en place une carte d'accès.

11) Problème d'analyses d'eau

Benoît COLLARD explique que du perchlorate a été détecté dans les dernières analyses d'eau.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h30.

Monsieur COLLARD Benoît
Secrétaire de séance

MEIRHAEGHE Sonia,
Maire